



L'on s'empare d'un fugitif désigné comme dangereux pour certains. Ce dernier est immobilisé, brutalement roué de coups de poings, de pieds, de gourdins, de barres de fer.

De façon méthodique, il lui est infligé les pires tortures physiques, on lui impose parfois toutes sortes d'humiliations. Il arrive qu'on lui administre des injections de lait pour le suicider. Les zones les plus sensibles de son corps sont particulièrement visées : les yeux, les oreilles, le nez, les testicules. Les tortures sont particulièrement ciblées. Il râle, supplie, crie, agonise, se vide et meurt dans des conditions d'atroces douleurs. Il peut arriver que les bourreaux achèvent cette esthétique funeste au-delà même du dernier souffle. L'exécution et la séance de torture cruelle peut aller jusqu'à une incinération sauvage du corps mutilé qui gît là sans vie : le corps d'un humain est passé aux flammes, soit à l'aide de vieilles roues usées qu'on entoure au pourtour de son corps, soit avec de l'essence pure et simple. Il peut arriver également qu'il soit abandonné là sur le lieu de sa peine, au bord d'un bac à ordures, et le corps peut être retrouvé le matin ou quelques jours après, parfois après une pluie diluvienne, comme n'importe quelle autre ordures...

POLITIQUE DE LA CRUAUTE

La page de cruauté rare dont le Cameroun est témoin ces derniers jours, dévoilerait hélas, le potentiel de violence meurtrière inscrit depuis quelque temps au cœur des processus

d'avilissement de nos prétendus socialités et humanités. L'on voit comment les excès d'une juridiction vindicative et d'une mentalité meurtrière constituent les figures sociales émergentes que s'inventent des groupes organisés et décidés à se faire justice en marge des normes autorisées en la matière. Toutes choses qui tendent subtilement à fonder une socialité criminelle et agressive, de laquelle participent même certains agents officiellement en charge de la sécurité des gens.

La notion de justice populaire peut paraître doublement trompeuse. Elle pourrait non seulement suggérer une forme légitime d'administration de la justice, mais également faire croire dans ses modalités d'institution sociale, à une simple pratique marginale, à laquelle se livreraient quelques groupuscules de personnes excédées et désabusées par la montée de l'insécurité urbaine simplement. Pourtant, sa banalisation et le recours de plus en plus courant à cette pratique, traduisent bien non seulement un état d'esprit social, mais aussi, dévoile la manière avec laquelle les autorités publiques ruse avec la criminalité, la gestion de la sécurité urbaine et les lois sociales admises. La justice populaire apparaît non plus comme une simple pratique isolée de quelques citoyens désabusés par la montée de l'insécurité, mais comme participant d'une politique passive et subtilement entretenue par les pouvoirs publics eux-mêmes.

Dans cette perspective, les accusations de violation des droits de l'homme, ne peuvent pas explicitement mettre en cause les pouvoirs publics, si les homicides, les exécutions extrajudiciaires sont le fait de citoyens isolés. La relative indifférence des autorités publiques devant la multiplication des pratiques d'homicides publics, pourrait rendre compte d'une réalité subtile : l'inflation des pratiques de justice populaire fait partie de l'arsenal des procédures d'exception auxquelles recourt de manière informelle l'Etat

RISQUES D'UNE JURIDICTION DE LA RUE

Ce qui s'est vu à travers l'assassinat brutal du journaliste ZOGO Martinez n'est pas bon signe. La pratique des exécutions extrajudiciaires par des forces de l'ombre dans ce contexte met en scène une situation d'exception donnant droit à n'importe qui de s'octroyer le pouvoir de recourir à la peine de mort. Cette punition maximale encore présente dans notre infrastructure judiciaire, mais plus jamais appliquée officiellement depuis de nombreuses décennies du fait des pressions diverses, liées à un contexte général de redécouverte de l'éthique des droits de l'homme. Il nous faut donc absolument dénoncer et condamner de la manière la plus ferme et la plus radicale ce type de bavures et de crimes odieux, en insistant sur le fait que ce crime ne saurait se réduire à une simple anecdote d'une époque d'ensauvagement.

Notre société court en effet un grand risque si tout ceci n'est pas rapidement contrôlé avec civilité par des mécanismes structurels. Tout ceci pourrait déboucher dans un avenir pas lointain à un large et profond processus de socialisation criminelle des individus, à la constitution d'une mentalité urbaine meurtrière et d'un esprit de vindicte dont les effets sont difficiles à prévoir.

Département de sociologie-CERESC/UY1

Le Jour